

LÉON BLUM

L'HISTOIRE JUGERA



PARIS
ÉDITIONS DIDEROT
1, RUE LORD BYRON

MONTREAL
ÉDITIONS L'ARBRE
CANADA

Jeudi 19 août 1937.

LE DRAME ESPAGNOL

La politique qualifiée de non-intervention — terme inexact, mais qu'il serait vain de vouloir modifier aujourd'hui — s'explique en fait par les deux constatations que nous avons cherché à mettre en lumière : d'une part, un État de l'Europe créant le danger de guerre générale; d'autre part, l'incapacité de la S. D. N. à prévenir le conflit ou à imposer sa solution équitable. Sans doute le Conseil de la S. D. N. a déjà été saisi à plus d'une reprise des affaires espagnoles et l'Assemblée le sera sans nul doute au cours de la prochaine session. Mais l'Allemagne en est absente. L'Italie s'en est temporairement retirée. Depuis l'affaire d'Éthiopie et le Diktat hitlérien du 7 mars 1936 qui en a été la conséquence directe, un sentiment nouveau pèse sur l'attitude des petits États : la crainte. La S. D. N. connaît sa propre fragilité; elle en a même une appréhension excessive. C'est qu'elle se relève à peine d'un coup assez rude et qu'elle aperçoit bien quelles seraient les conséquences d'une nouvelle chute.

Les grandes puissances pacifiques auraient pu précisément saisir cette occasion de ranimer la communauté internationale, d'éveiller en elle un sursaut de conscience analogue à celui de septembre 1935. Mais elles-mêmes hésitaient. En septembre 1935, elles n'avaient en face d'elles que l'Italie; elles avaient cette fois l'Italie, l'Allemagne, le Japon. Le travail de désagrégation entrepris depuis lors par les dictatures totalitaires au Centre et dans l'Orient de l'Europe n'avait pas été sans porter ses fruits. Pour surmonter, ou même pour affronter de tels obstacles, il aurait d'abord fallu que s'établissent entre les grandes puissances pacifiques non seulement une étroite parenté de vues, mais une identité de but, et surtout une volonté d'action également ardente et déterminée. Or, vis-à-vis du drame espagnol, cette condition non plus

n'était pas remplie. L'accord profond, l'accord complet n'existait que pour courir au plus pressé, c'est-à-dire pour parer au danger de guerre générale, pour empêcher que ce danger latent ne devînt une sinistre réalité. Surprises d'ailleurs par l'événement, les grandes puissances pacifiques ont donc épuisé les moyens de fortune pour tamponner et ligaturer l'hémorragie, pour circonscrire l'incendie et lui faire sa part.

C'est ainsi que le gouvernement français a proposé au gouvernement britannique, puis, d'accord avec lui, aux autres gouvernements d'Europe la convention de non-immixtion. Par une conséquence logique, la non-immixtion devait conduire au contrôle pour lequel le gouvernement français avait dressé un plan, sévère, car son projet comportait l'installation sur place, en Espagne même, d'observateurs vérifiant effectivement le trafic des chemins de fer et des routes, le débarquement dans les ports et sur les aérodromes. Du contrôle on devait passer, par une suite non moins logique, au rappel des volontaires ou soi-disant tels, c'est-à-dire à une sorte de réparation rétroactive des infractions antérieurement commises aux accords de non-immixtion.

Enfin, comme dernière étape, le gouvernement français envisageait — il l'a déclaré dès le mois de décembre dernier — une médiation qui fit prévaloir le principe primordial de toute Démocratie, c'est-à-dire qui permit au peuple espagnol de disposer librement et définitivement de lui-même.

Ce plan de conduite formait un ensemble cohérent et solidaire. Pourquoi le gouvernement français de Front populaire l'a-t-il adopté? Toujours pour les mêmes raisons. Parce qu'il reconnaissait en Europe l'existence du danger de guerre et qu'avant tout il voulait éviter une guerre générale. Parce que la S. D. N. était impuissante à évoquer le conflit et à le régler par une procédure amiable. Parce que les grandes puissances pacifiques n'auraient pas été d'accord pour proposer à la S. D. N. d'entrer dans la voie des sanctions punitives vis-à-vis des agresseurs hypocrites de la République espagnole, et que, même d'accord, elles auraient eu peu de chance de rallier autour d'elles l'unanimité de septembre 1935.

Voilà devant quelle situation le gouvernement français de Front Populaire était placé. Le plus tragique est qu'elle se prolongera aussi longtemps que les grandes puissances pacifiques n'auront pas rendu leur pleine vertu aux idées de règlement général, de sécurité collective, de désarmement et d'organisation de la Paix.

J'en reviens maintenant aux circonstances dans lesquelles ont été votées, non seulement la loi de quarante heures, mais les autres lois sociales. Je l'ai déjà dit à la Cour : cette loi de quarante heures fait partie intégrante d'un ensemble politique. Cette politique, je n'ai pas eu à la choisir, elle m'a été imposée dans les circonstances où j'ai pris le gouvernement, par une nécessité de droit, et par une nécessité de fait, ayant véritablement le caractère d'un cas de force majeure. Comprenez-moi bien. Je ne dis pas cela pour m'en excuser, pour la désavouer. Je ne m'en excuse en rien, et je ne la désavoue en rien. Je la revendique tout entière. Mais il est impossible de l'apprécier équitablement si l'on ne se remémore pas aujourd'hui les circonstances au cours desquelles elle a été instaurée dans notre pays.

Je voudrais demander à chacun des membres de la Cour de faire encore une fois un effort de mémoire et de se reporter, par la pensée, à ce qu'était la situation quand j'ai présenté mes collaborateurs à M. Albert Lebrun, le jeudi 4 juin. Il y a, dans certains documents de l'instruction, une tendance visible à réduire, à atténuer après coup la gravité de la situation, telle qu'elle se présentait à ce moment. Je vous demande, Messieurs, de vous souvenir. Rappelez-vous que les 4 et 5 juin, il y avait un million de grévistes. Rappelez-vous que toutes les usines de la région parisienne étaient occupées. Rappelez-vous que le mouvement gagnait d'heure en heure et de proche en proche dans la France entière.

Des témoins oculaires vous l'ont dit. M. Albert Sarraut l'a dit. M. Frossard l'a dit. La panique, la terreur étaient générales. Je n'étais pas sans rapports moi-même avec les représentants du grand patronat, et je me souviens de ce qu'était leur état d'esprit à cette époque. Je me souviens de ce qu'on me disait ou me faisait dire par des amis communs. « Alors quoi? C'est la Révolution? Alors quoi? Qu'est-ce qu'on va nous prendre? Qu'est-ce qu'on va nous laisser? »

Les ouvriers occupaient les usines. Et peut-être, ce qui contribuait le plus à la terreur, c'était cette espèce de tranquillité, cette espèce de majesté calme avec laquelle ils s'étaient installés autour des machines, les surveillant, les entretenant, sans sortir au dehors, sans aucune espèce de signe de violence extérieure.

Je suis arrivé à l'Élysée avec mes collaborateurs vers 7 heures du soir. Je les ai présentés au Président de la République. Au moment où nous allions nous retirer, M. Albert Lebrun nous a dit : « J'ai une demande à vous transmettre de la part de M. Sarraut, Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, et de la part de M. Frossard, ministre du Travail. Ils considèrent la situation comme si grave qu'ils vous demandent de ne pas attendre jusqu'à demain matin pour la transmission des pouvoirs. Ils vous prient avec instance de vous trouver l'un et l'autre au ministère de l'Intérieur et au ministère du Travail dès ce soir, neuf heures, pour qu'il n'y ait pas un instant de délai, d'interruption dans le passage des services. Ils ne veulent pas plus longtemps demeurer chargés d'un intérim dans les circonstances actuelles. »

Il a été entendu que M. Lebas, ministre du Travail — qui est toujours prisonnier en Allemagne — et que M. Salengro, ministre de l'Intérieur, qui est mort dans les circonstances que vous savez, répondraient à cet appel, et la transmission des pouvoirs a eu lieu séance tenante. Mais après cet incident, M. Albert Lebrun m'a demandé de rester auprès de lui et m'a dit ceci : « La situation est terrible. Quand comptez-vous vous présenter devant les Chambres? » Je lui répondis : « Après-demain samedi, je ne vois pas le moyen d'aller plus vite. » Il me dit alors : « Vous allez attendre jusqu'à

samedi? Vous ne voyez pas ce qui se passe? » « Comment voulez-vous que j'aille plus vite, ai-je repris, il faut malgré tout que je rédige la déclaration ministérielle, que je convoque un Conseil de Cabinet et un Conseil des ministres. D'ailleurs, matériellement, convoquer la Chambre pour demain serait impossible. »

M. Lebrun me répondit alors : « Les ouvriers ont confiance en vous. Puisque vous ne pouvez convoquer la Chambre avant samedi, et que certainement, dans votre déclaration ministérielle, vous allez leur promettre le vote immédiat des lois qu'ils réclament, alors, je vous en prie, dès demain, adressez-vous à eux par la voie de la radio. Dites-leur que le Parlement va se réunir, que dès qu'il sera réuni, vous allez lui demander le vote rapide et sans délai des lois dont le vote figure sur leurs cahiers de revendications en même temps que le relèvement des salaires. Ils vous croiront, ils auront confiance en vous, et alors, peut-être ce mouvement s'arrêtera-t-il? »

J'ai fait ce que demandait M. le Président de la République, ce qui au point de vue de la correction parlementaire était assez critiquable, car du point de vue de la stricte correction parlementaire et républicaine, je n'avais pas d'existence avant de m'être présenté devant les Chambres et d'avoir recueilli un vote de confiance. J'ai donc pris la parole à la radio le lendemain et j'ai dit aux ouvriers ce que m'avait dit à moi M. le Président de la République. Je leur ai déclaré : « Parmi les revendications que vous présentez dans toutes les usines, il y en a qui sont du domaine du législateur. Dès que le Parlement sera réuni, nous lui demanderons de voter, et cela dans le plus bref délai possible, les lois que vous attendez. Je m'en porte garant auprès de vous... »

Ce qu'était l'état d'esprit du chef de l'Etat était aussi l'état d'esprit du grand patronat. La conversation avec M. Albert Lebrun est du jeudi soir. Dès le vendredi matin, M. Lambert-Ribot, qui avait été mon camarade pendant de longues années au Conseil d'Etat avant d'entrer, comme un grand nombre de membres des grandes administrations publiques et de l'Université, au service d'organismes patronaux, M. Lambert-Ribot avec qui j'avais toujours

entretenu des relations amicales, m'a fait toucher par deux amis communs, par deux intermédiaires différents, afin que, le plus tôt possible, sans perdre une minute, je m'efforce d'établir un contrat entre les organisations patronales suprêmes, comme le Comité des Forges et la Confédération générale de la Production, et d'autre part, la Confédération générale du Travail. Sans nul doute, j'aurais tenté de moi-même ce qu'on a appelé l'accord Matignon. Mais je dois à la vérité de dire que l'initiative première est venue du grand patronat.

A ce moment, mes engagements vis-à-vis de la classe ouvrière étaient déjà pris. J'avais parlé à la Radio. Tout le monde savait que j'allais faire voter par la Chambre la loi de quarante heures. Personne n'y faisait objection, ni résistance. Tout le monde considérait cela comme une chose naturelle, nécessaire; inévitable dans les circonstances où l'on se trouvait. On ne demandait qu'une chose aux Chambres : aller vite, voter vite, afin de liquider cette situation redoutable, cette situation que j'ai qualifiée non pas de révolutionnaire, mais de quasi-révolutionnaire, et qui l'était en effet.

Les usines étaient occupées. Est-ce qu'on avait demandé à mon prédécesseur, est-ce qu'on me demandait à moi de les faire évacuer par la force? Je vous le répète, on m'a demandé à moi de provoquer une reprise de contact — car il y avait déjà eu un essai sous le gouvernement précédent — avec les organisations corporatives, les organisations centrales et la classe ouvrière pour arriver à un accord. On n'a même pas, comme on l'a fait plus tard, à partir d'octobre et de novembre, posé comme condition *sine qua non*, à l'ouverture des conversations entre ouvriers et patrons, l'évacuation préalable des usines.

Je vous assure qu'à ce moment-là, il n'était pas question de diminuer l'importance du mouvement. Si vous aviez vu le visage des hommes avec qui je discutais ce soir-là, vous ne penseriez pas sur la foi de certains témoins que ce mouvement n'était rien et qu'il aurait suffi d'un peu d'énergie, d'autorité ou de poigne pour faire rentrer toute cette racaille dans l'ordre! Non, ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées et personne n'a jamais demandé

qu'on fît usage de la force. Les patrons — M. Sarraut a rappelé leur langage — non seulement ne lui ont pas demandé d'en faire usage, mais ils l'ont adjuré de n'en pas faire usage. Ils lui ont dit : « Dans l'état présent des choses, cela ne pourrait qu'aboutir à un conflit sanglant. Or, nous ne voulons pas reprendre le travail dans des usines ensanglantées, avec des ouvriers dressés contre nous. Nous ne voulons pas non plus courir le risque de la destruction d'un outillage nécessaire à la production nationale. » Je me rappelle tous les incidents de cette soirée et de cette nuit du 7 juin. J'entends encore Benoît Frachon, secrétaire général adjoint de la C. G. T., quand on discutait les augmentations de salaires ; M. Lambert-Ribot disait : « Comment, vous ne vous contentez pas de tels taux, mais quand donc les ouvriers en France ont-ils jamais eu une augmentation générale des salaires de cette importance ? » Et Benoît Frachon lui répondit : « Et quand donc en France, avez-vous eu un mouvement ouvrier de cette ampleur et de cette importance ? » A propos du relèvement des salaires anormalement bas, j'ai entendu M. Duchemin dire à M. Richemont, tandis qu'on lui mettait sous les yeux le taux de certains salaires, de salaires effroyables par leur modicité : « Comment est-ce possible ? Comment avons-nous pu laisser faire cela ? Nous avons manqué à notre devoir en laissant les choses aller ainsi. » Et cela, M. Duchemin l'a rappelé en termes voilés mais nets tout de même, dans cet article auquel j'ai fait allusion tout à l'heure.

La contre-partie, c'était l'évacuation des usines. Dès ce jour-là, les représentants de la C. G. T. ont dit aux représentants du grand patronat qui étaient à Matignon, MM. Duchemin, Lambert-Ribot, Dauhouze, Richemont, président du Syndicat de la Métallurgie de la région parisienne : « Nous nous engageons à faire tout ce que nous pourrons et nous le ferons. Mais nous vous en avertissons tout de suite. Nous ne sommes pas sûrs d'aboutir. Quand on a affaire à un mouvement comme celui-là, à une marée comme celle-là, il faut lui laisser le temps de s'étaler. Et puis, c'est maintenant que vous allez peut-être regretter d'avoir systématiquement profité des années de déflation et de chômage pour exclure de vos usines tous

les militants syndicalistes. Ils n'y sont plus. Ils ne sont plus là pour exercer sur leurs camarades l'autorité qui serait nécessaire pour faire exécuter nos ordres. » Et je vois encore M. Richemont qui était assis à ma gauche, baisser la tête en disant : « C'est vrai, nous avons eu tort. »

Voilà quel était l'état d'esprit de la réunion de Maignon en ce qui concerne Paris et la banlieue parisienne, au moment où j'ai pris le pouvoir. Qu'est-ce que je devais faire ?

Cela a peut-être l'air singulier, de parler ainsi aujourd'hui de la place où je suis et dans une situation comme celle-là. Mais je dois vous dire qu'à ce moment dans la bourgeoisie, et en particulier dans le monde patronal, on me considérait, on m'attendait, on m'espérait comme un sauveur. Les circonstances étaient si angoissantes, on était si près de quelque chose qui ressemblait à la guerre civile qu'on n'espérait plus que dans une sorte d'intervention providentielle : je veux dire, l'arrivée au pouvoir d'un homme auquel on attribuait sur la classe ouvrière un pouvoir suffisant de persuasion, un ascendant suffisant pour qu'il lui fit entendre raison, et qu'il la décidât à ne pas abuser de sa force. Il n'y a aucun doute possible : personne ne m'a jamais demandé d'user de la force à ce moment-là. Et si je l'avais fait, si j'avais alors jeté la France dans une guerre civile, est-ce que ce n'est pas à ce moment que j'eusse trahi les devoirs de ma charge ?

Ma politique, vous l'envisagez, vous l'avez dit et je dois le rappeler, sous un angle nettement déterminé, à savoir sa répercussion possible sur l'armement de la France. Mais qu'est-ce que cela donnait pour l'armement de la France, la guerre civile ? Et même les bagarres ouvrières sanglantes se prolongeant durant des semaines, et entraînant des incendies, des bris de machines, qu'est-ce que cela donnait pour l'exécution des programmes d'armement ? Et si vous vous placez du point de vue « des faits qui ont concouru au passage de l'état de paix à l'état de guerre », la guerre civile en France, n'était-ce pas la plus redoutable des circonstances qui pussent amener une éventualité, un danger de guerre étrangère ?

Alors, qu'est-ce que je devais faire pour apaiser les ouvriers ?

Leur faire des promesses, et ensuite ne pas les tenir? C'était sur la foi de ma parole, sur la foi des engagements pris vis-à-vis d'eux et du Parlement républicain que, petit à petit le mouvement s'était apaisé. Il n'y a aucun doute en effet qu'à partir de Matignon la décruescence ait commencé. Il y avait un million de grévistes à ce moment-là, et trois semaines après 100.000. A la fin de juillet, on pouvait considérer que le mouvement était terminé. Alors, que devais-je faire? Des promesses pour décider les ouvriers à quitter les usines, quitte ensuite à biaiser, différer, lanterner, mentir? C'était donc là mon devoir de ministre républicain? Et si j'avais agi ainsi, aurais-je rempli les devoirs de ma charge, ou les aurais-je trahis?

X
—

AUDIENCE DU 11 MARS 1942

M. le Président. — L'audience est ouverte.

M. Léon Blum. — Je voudrais d'abord rappeler à la Cour ce que je lui ai dit déjà, c'est-à-dire que les différentes lois sociales que j'ai fait voter composent un groupe homogène, un système, qu'elles sont liées étroitement les unes aux autres. Avant d'aborder les nationalisations, qui viennent maintenant à leur tour, mais qui sont en réalité une matière un peu étrangère à ce système, je voudrais dire un mot des autres lois qui composaient le groupe et que l'accusation ou bien n'incrimine pas ou bien n'incrimine plus.

Mais il y a une loi sur laquelle je suis obligé d'insister parce que, sur celle-là, j'ai été interrogé et qu'elle figure, si je ne me trompe, dans l'énoncé des charges, tel qu'il est articulé à mon interrogatoire définitif. C'est la loi sur les congés payés. Cette loi, combinée avec la création d'un sous-secrétariat d'État aux loisirs et aux sports, était la base d'une des charges imaginées contre moi. On me reprochait d'avoir fait perdre le goût du travail aux ouvriers français, et d'avoir encouragé chez eux ce que des personnages officiels ont appelé l'esprit de jouissance et de facilité. Cette charge ne se retrouve plus dans l'arrêt de renvoi, mais vous ne pouvez pas contester qu'elle subsiste dans l'atmosphère de l'accusation. A-t-on renoncé à la retenir explicitement quand on a appris la mort et qu'on a lu la citation posthume de l'homme qui avait été mon collaborateur direct pour ce travail, qui avait occupé la charge de sous-secrétaire d'État aux loisirs et aux sports, de mon ami Léo Lagrange? Vous savez que...

M. le Président. — Je savais tout cela. C'est une des raisons pour lesquelles je ne vous en aurais jamais parlé.

M. Léon Blum. — Oui, Monsieur le Président, mais je peux tout de même dire que l'exemple donné par cet homme dont vous savez la valeur héroïque, que vous avez connu et qui débordait de jeunesse, d'enthousiasme, prouve que l'on a pu donner pendant de longs mois toute sa foi, toute son énergie, à une œuvre comme celle

x de l'organisation des loisirs et des sports et avoir tout de même conservé en soi quelques vertus héroïques. Mais je pense que, outre cette raison, que je suis ému, Monsieur le Président, de vous entendre rappeler comme vous l'avez fait, on s'est rendu compte qu'il y avait dans tout cela une confusion qu'il n'était de l'intérêt de personne de prolonger longtemps. On s'est rendu compte que le loisir n'était pas de la paresse, que le loisir est le repos après le travail, et aussi comme une réconciliation avec la vie naturelle dont il est trop souvent séparé et frustré. Je ne veux pas insister encore une fois, puisque le grief ne se trouve plus dans le réquisitoire, ni dans l'arrêt de renvoi de la Cour. Mais quand je pense à l'ensemble de cette œuvre à laquelle on a imputé tant de maléfices, j'y pense, moi, avec beaucoup d'émotion. Je ne suis pas sorti souvent de mon cabinet ministériel pendant la durée de mon ministère, mais chaque fois que j'en suis sorti, que j'ai traversé la grande banlieue parisienne et que j'ai vu les routes couvertes de théories de « tacots », de motos, de tandems, avec ces couples ouvriers vêtus de pull-overs assortis et qui montraient que l'idée du loisir réveillait chez eux une espèce de coquetterie naturelle et simple, j'avais le sentiment d'avoir, malgré tout, apporté une embellie, une éclaircie dans des vies difficiles, obscures. On ne les avait pas seulement arrachés au cabaret, on ne leur avait pas seulement donné plus de facilités pour la vie de famille, mais on leur avait ouvert une perspective d'avenir, on avait créé chez eux un espoir. Et je me rappelais avec un certain orgueil les paroles qu'a prononcées, dans la dernière occasion parlementaire de sa carrière, un homme d'État anglais quand, après avoir fait abroger les droits sur les blés et jeté à bas du pouvoir après cette victoire, il disait : « Je laisserai un nom qui sera prononcé avec haine ou avec colère par les monopoleurs et les spéculateurs, mais qui sera peut-être prononcé avec un sentiment de reconnaissance dans la demeure de ceux dont le lot, dans ce monde, est le travail. » J'ai éprouvé pour la part une émotion, une fierté de ce genre et je crois avoir le droit de l'exprimer ici devant mes juges.

J'en viens maintenant aux nationalisations.

matériel, désignant les corvées pour cet entretien. Ils étaient là comme des gardiens, c'est-à-dire comme des surveillants, et aussi, dans un certain sens, comme des co-propriétaires. Le sens de leur attitude, on le sentait bien quand on réfléchissait du côté patronal, c'est que, dans leur conviction, quelque chose de leur travail s'était incorporé à ces machines qu'ils avaient si longtemps maniées. Appelez cela comme vous voudrez : droit de regard, droit de protection, droit de co-propriété du travail industriel sur l'appareil productif du pays, conscience de ce qu'il y a d'indissoluble dans le régime moderne de la production, entre l'instrument matériel et le travail de l'homme, on sentait tout cela, mais les ouvriers le sentaient aussi. Et cette idée, il ne faut pas vous imaginer qu'elle était toxique, qu'elle faisait courir dans les veines de la classe ouvrière ce poison mortel dont les effets se feraient encore sentir après tant d'années. Si vous envisagez des sentiments de ce genre avec gravité et sans prévention, vous vous rendrez compte, au contraire, qu'ils ne peuvent que coopérer à un sentiment d'unité entre les différentes classes qui composent la Nation. Et au point de vue spécial qui vous occupe, constater une communauté de droits et de devoirs vis-à-vis du patrimoine national, est-ce que cela ne conduit pas à en assurer et à en préparer la défense commune, la défense unanime ? La prise de conscience de ces idées nouvelles, croyez-vous qu'elle n'a pas été pour quelque chose, bien loin de conduire le pays à son désarmement moral et à son abandon, dans cet élan unanime qui l'a, au contraire, entraînée pour sa défense, au moins tant que des forces purement intérieures ont joué en France.

X Karl Marx a dit que le prolétaire n'a pas de patrie, et en cela il était d'accord avec toutes les législations anciennes, car en Grèce ou à Rome, le prolétaire n'était pas soldat, pour la raison qu'il n'avait pas de bien à défendre. Mais Jaurès a dit que si le prolétaire n'avait pas de patrie, le progrès républicain, peu à peu, lui en faisait une, et que c'est à mesure qu'on crée peu à peu pour les ouvriers une co-propriété de la patrie qu'on leur enseigne à défendre cette patrie.

Cette espèce d'accord unanime qu'on a trouvé en France au moment

de la mobilisation était un peu la conséquence de tout cela, et par conséquent, était un peu notre œuvre. Rappelez-vous les incidents qui ont précédé la guerre de 1914, cette guerre que la République, ce régime républicain tant honni, tant décrié, a pourtant gagnée; rappelez-vous le syndicalisme révolutionnaire; rappelez-vous l'hervéisme, rappelez-vous les mutineries de 1913; rappelez-vous l'avant-veille de la mobilisation l'assassinat de Jaurès; rappelez-vous quelle angoisse on pouvait éprouver alors sur ce que serait l'attitude de la masse des ouvriers vis-à-vis d'un ordre de mobilisation. Vous n'aviez rien de pareil; tant que ce sont les influences nationales qui ont joué, vous n'avez trouvé aucune exception à cette unanimité. Cela est constaté par de nombreuses pièces au dossier, et je crois que cela a été constaté dans un de ses mémoires par le général Gamelin lui-même.

Dans cette espèce de résolution silencieuse et grave qui a amené nos fils, le mien comme les vôtres, vers leur régiment, je crois que quelque chose venait de nous, et que quelque chose tenait ainsi à notre œuvre.

Messieurs, j'ai achevé. Vous pourrez naturellement nous condamner. Je crois que, même par votre arrêt, vous ne pourrez pas effacer notre œuvre. Je crois que vous ne pourrez pas — le mot vous paraîtra peut-être orgueilleux — nous chasser de l'histoire de ce pays. Nous n'y mettons pas de présomption, mais nous y apportons une certaine fierté : nous avons, dans un temps bien périlleux, personnifié et vivifié la tradition authentique de notre pays, qui est la tradition démocratique et républicaine. De cette tradition, à travers l'histoire, nous aurons malgré tout été un moment. Nous ne sommes pas je ne sais quelle excroissance monstrueuse dans l'histoire de ce pays parce que nous avons été un gouvernement populaire : nous sommes dans la tradition de ce pays depuis la Révolution française. Nous n'avons pas interrompu la chaîne, nous ne l'avons pas brisée. Nous l'avons renouée et nous l'avons resserrée.

Naturellement, il est facile quand on dispose de tous les moyens qui agissent sur l'opinion de défigurer notre œuvre, comme on peut défigurer notre personne, notre visage. Mais la réalité est là